



Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

Rapport n° CP/2014/313

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I - Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le collège de Vendenheim a sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ce collège a respecté, lors de l'adoption de son budget 2013, le montant recommandé par le Département pour la viabilisation. Je vous propose d'allouer au collège de Vendenheim une dotation complémentaire de fonctionnement de **3 000 €**.

Par ailleurs, depuis 2012 les concessionnaires gaz souhaitent conserver la propriété des nouveaux postes de détente gaz installés dans les collèges publics du Bas-Rhin. Ils ont à ce titre, la responsabilité de son entretien et de sa maintenance.

Aussi, lorsque cette prestation est proposée aux collèges dans leur abonnement de gaz, il leur a été demandé de l'accepter.

Dans le cadre de ce dispositif, les collèges de Benfeld et de Soufflenheim sollicitent l'aide financière du Département pour couvrir les frais de location de leurs nouveaux postes de détente.

Pour permettre à ces deux collèges de couvrir cette dépense supplémentaire, je vous propose de leur allouer une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant total de **1 637 €**, réparti comme suit :

- BENFELD : 1 143 € ; - SOUFFLENHEIM : 494 €.

II – Actions éducatives

La quatrième édition du Festival "Les toiles du journalisme" organisé par le Club de la presse, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, a eu lieu lors de la semaine de la presse à l'école de mars 2014.

A cette occasion, 2 ateliers avec un journaliste et un dessinateur, 3 projections de films suivies de rencontres avec des journalistes, des grands témoins et des conseillers généraux ont été organisés spécialement pour les collégiens à l'Hôtel du Département et aux collèges de Wingen sur Moder et de Drusenheim. 11 collèges ont participé à l'opération, soit environ 400 élèves.

Afin de permettre aux établissements de couvrir les frais de transport des classes à cette manifestation, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux collèges suivants :

- BRUMATH :	151 €
- INGWILLER :	85 €
- LAUTERBOURG :	165 €
- LA WALCK :	122 €
- SOULTZ SOUS FORETS :	315 €

TOTAL 838 €

III – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie ayant plus de 5 ans d'âge, afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Dans le cadre de ce dispositif, le collège de Rhinau sollicite l'aide financière pour le renouvellement du photocopieur de la pédagogie.

Afin de permettre au collège de Rhinau d'acquérir cet appareil, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de **4 000 €**.

IV – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- DIEMERINGEN une tondeuse à gazon autoportée pour l'entretien des espaces verts	4 000 €
- LINGOLSHEIM "Galilée" une auto-laveuse pour l'entretien des sols	4 040 €
- MOLSHEIM "Bugatti" un lave-vaisselle et une cellule de refroidissement pour l'atelier "Hygiène Alimentation Service" de la SEGPA	5 267 €
- SELESTAT "Jean Mentel" du mobilier et du matériel scolaires pour une nouvelle classe "relais"	5 200 €

- WASSELONNE 754 €
un poste à souder et une perceuse à colonne
pour l'atelier de l'agent de maintenance

TOTAL 19 261 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 141 661,00 €	483 837,49 €	28 736,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 28 736 €, soit :

- 3 000 € au collège de VENDENHEIM au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013
- 1 637 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2014 (location des postes de détente gaz) en faveur des collèges suivants :
 - . BENFELD : 1 143 €
 - . SOUFFLENHEIM : 494 €
- 838 € au titre de la participation du Département à une action éducative en faveur des collèges suivants :
 - . BRUMATH : 151 €
 - . INGWILLER : 85 €
 - . LAUTERBOURG : 165 €
 - . LA WALCK : 122 €
 - . SOULTZ SOUS FORETS : 315 €
- 4 000 € au collège de RHINAU au titre de l'équipement en matériel de reprographie
- 19 261 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . DIEMERINGEN : 4 000 € (une tondeuse à gazon autoportée pour l'entretien des espaces verts)
 - . LINGOLSHEIM "Galilée" : 4 040 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)
 - . MOLSHEIM "Bugatti" : 5 267 € (un lave-vaisselle et une cellule de refroidissement pour l'atelier "Hygiène Alimentation Service" de la SEGPA)
 - . SELESTAT "Jean Mentel" : 5 200 € (du mobilier et du matériel scolaires pour une nouvelle classe "relais")
 - . WASSELONNE : 754 € (un poste à souder et une perceuse à colonne pour l'atelier de l'agent de maintenance)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL